DETECTION U12F-U13F

Saison 2026-2027

~~ RASSEMBLEMENT DE SECTEUR "NYCO" ~~

Date : *Mercredi 25 novembre 2026*

Lieu : EPOISSES *(stade municipal - rue du stade, 21460 Époisses - terrain synthétique)*

Responsable : *Sébastien LEMERCIER*

RDV : 15h00 précises sur le site

Encadrement : *Nicolas TREPKA et Clara BARON*

Dislocation : 17h30

Convocations : *12 joueuses*

Short - Maillot - Chaussettes mis à disposition

		CLUB/ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	U13F	AS ST BENIN	DE BROSSES	CALYPSO	18/10/2014
2	U13F	AS ST BENIN	PELLE	MARGOT	27/11/2014
3	U13F	AFGP58	BOODHOO GAUTHIER	KAINA	01/09/2014
4	U12F	AFGP 58	MAKANSIA MBOKOSSO	ANGELINA	13/12/2015
5	U13F	AFGP58	MUREAU	CHLOE	14/07/2014
6	U13F	AFGP58	PERRIOT COMTE	CHLOE	17/08/2014
7	U13F	AFGP58	PERRODI	CLEMENCE	08/12/2014
8	U13F	AFGP58	PERRODI	MATHILDE	08/12/2014
9	U12F	AFGP 58	TEKE	CELINE	22/02/2015
10	U13F	CS CORBIGNY	DUPONT	THEA	25/04/2014
11	U12F	UCS COSNE	JURQUET	CAPUCINE	29/03/2015
12	U12F	UCS COSNE	VIVIER	IMAE	16/03/2015

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir le Département Technique Jeunes (section PPF).

DEPLACEMENTS A LA CHARGE DES PARENTS OU DES CLUBS

Aide financière attribuée par le District de la Nièvre de Football.

Se référer au courrier adressé à l'ensemble des présidents en date du 16 janvier 2024